

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 JANVIER 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et Villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général adjoint, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 17 janvier 2011 ouverte.

RÉSOLUTION 2011-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point 6.7 :

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2010
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2010
4. Avis de motion
5. Réglementation
- 5.1 Adoption du règlement numéro 332-9 modifiant le règlement numéro 332, ainsi que ses amendements, les règlements 332-1 et 332-3, dans le but de modifier la durée de stationnement en période hivernale et l'amende applicable
6. Administration générale

- 6.1 Modification de la résolution portant le numéro 2010-12-454 - Achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie
- 6.2 Constitution de la Commission des finances et de l'administration du conseil municipal
- 6.3 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
- 6.4 Nomination des responsables des relations avec la firme informatique externe de la Ville d'Otterburn Park et autorisation de dépenser
- 6.5 Embauche de monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 au taux horaire de 20,00 \$ - Autorisation de signature
- 6.6 Modification de la résolution portant le numéro 2010-12-425 - Embauche des responsables et des préposés à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2010-2011
- 6.7 Nomination de messieurs Éric Allard et Éric Schwartz à titre de lieutenant permanent au Service de sécurité incendie de la Ville
- 6.8 Embauche de monsieur Bernard Jacquet à titre de surveillant-concierge au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 17 décembre 2010 au 13 janvier 2011
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-01-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
9. Travaux publics
 - 9.1 Demande de constitution d'un comité technique à la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Entente intermunicipale entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park - Services de bibliothèque municipale de Mont-Saint-Hilaire - Autorisation de signature
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire discute des règlements 397 et 397-1 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Otterburn Park et confirme aux gens présents à la séance, que ces règlements seront respectés en tout point.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h06 à 20h15 :

Monsieur Derek Fontaine du 410, rue Bousquet
À propos des bandes de patinoires au prix de 20 000\$. La ville de Saint-Basile-le-Grand aurait payé 6 000\$ pour les siennes. Monsieur Fontaine affirme que des bandes de hockey seraient suffisantes et demande de le prévoir dans le budget de 2011.

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
Désire savoir quelles étaient les anciennes heures d'interdiction de stationner l'hiver et l'amende applicable dans le règlement précédent.
Monsieur Caron désire également savoir si les séances extraordinaires sont tenues devant le public.

RÉSOLUTION 2011-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2010, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2011-01-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE
20 DÉCEMBRE 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2010, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-9.

RÉSOLUTION 2011-01-004

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
332, AINSI QUE SES AMENDEMENTS, LES RÈGLEMENTS 332-1 ET 332-3, DANS LE
BUT DE MODIFIER LA DURÉE DE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE ET
L'AMENDE APPLICABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park désire modifier le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'établir une interdiction de stationner sur les chemins publics de la Ville en période hivernale et de fixer l'amende applicable à quiconque contrevient à cette disposition;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2010 et qu'une demande de

dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-9 modifiant le règlement numéro 332 ainsi que ses amendements, les règlements 332-1 et 332-3, dans le but de modifier la durée de stationnement en période hivernale et l'amende applicable.

**RÉSOLUTION
2011-01-005**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2010-12-454 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-12-454 adoptée par le conseil municipal le 20 décembre 2010, par laquelle la Ville d'Otterburn Park, a pris la décision d'acheter des équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le vendeur de ces équipements n'est pas l'entreprise Aéro-feu mais la Ville de Bedford;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le texte de la résolution numéro 2010-12-454 soit modifiée afin d'indiquer que la Ville d'Otterburn Park achète des équipements de désincarcération à la corporation municipale, Ville de Bedford et ce, conformément à la soumission déposée par cette dernière.

**RÉSOLUTION
2011-01-006**

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de constituer une commission des finances et de l'administration dans le but de faciliter et d'accélérer les discussions et les orientations de la Ville concernant les ressources financières;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal délègue monsieur le conseiller Gérard Boutin et madame la conseillère Joëlle Réhel ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Daniel Desnoyers, à siéger à titre de membre de cette commission;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire, Michel Martin, est membre d'office de cette commission, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se dote également de règles de fonctionnement telles que décrites dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se déclare satisfait desdites règles;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

DE constituer une commission des finances et de l'administration avec les règles de fonctionnement rédigées par le directeur général adjoint et;

DE nommer les membres ci-dessus mentionnés à siéger à titre de membre de cette commission.

**RÉSOLUTION
2011-01-007**

DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION
2011-01-008**

NOMINATION DES RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LA FIRME INFORMATIQUE EXTERNE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET AUTORISATION DE DÉPENSER

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer toutes les demandes de support formulées par la Ville à notre firme de soutien informatique Jepca pour notamment, en contrôler les coûts;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les personnes responsables des communications entre la Ville et la firme informatique Jepca ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal délègue à la secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire, madame Maryse Boucher, le mandat de coordonner les demandes de l'ensemble du personnel et des élus municipaux ne dépassant pas une durée d'une heure de soutien;

CONSIDÉRANT que toute demande de soutien informatique dépassant une heure de travail par la firme Jepca, devra être approuvée au préalable par le directeur général adjoint, monsieur Daniel Desnoyers ou en cas d'absence de ce dernier, par la directrice des affaires juridiques et du greffe, Me Julie Waite;

CONSIDÉRANT que les responsabilités et autorisations liées au poste de gestionnaire des réseaux sont de la responsabilité exclusive du directeur général adjoint ou en son absence, de la directrice des affaires juridiques et du greffe;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal statue que les seules personnes autorisées à requérir des services de support informatique de la firme informatique Jepca sont la secrétaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire, le directeur général adjoint et la directrice des affaires juridiques et du greffe selon les modalités décrites à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2011-01-009**

EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN MASSICOTTE À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011 AU TAUX HORAIRE DE 20,00 \$ - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager au Service de l'urbanisme de la Ville, un inspecteur municipal pendant une période d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme adressée au directeur général adjoint;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville embauche monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011 au taux horaire de 20,00 \$;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail à intervenir entre la Ville et monsieur Massicotte.

**RÉSOLUTION
2011-01-010**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2010-12-425 –
EMBAUCHE DES RESPONSABLES ET DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES
PATINOIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-12-425 adoptée par le conseil municipal le 20 décembre 2010, par laquelle la Ville d'Otterburn Park, a pris la décision d'engager des responsables et des préposés à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2010-2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le taux horaire de certains employés saisonniers et d'engager une ressource humaine supplémentaire pour assurer la fonction de préposé à la patinoire de l'école Mountainview;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le texte de la résolution numéro 2010-12-425 soit modifiée afin d'indiquer lesdits changements et d'embaucher les personnes suivantes aux postes décrits en regard de leur nom, et pour le taux horaire y mentionné, pour la saison d'hiver 2010-2011 :

| NOMS | FONCTIONS | TAUX HORAIRE |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| LIEU : ÉCOLE MOUNTAINVIEW | | |
| Michael McCaffrey-Roy | Responsable des préposés | 16,00 \$ |
| Marc-Antoine Cardinal | Préposé à l'entretien | 11,00 \$ |
| Vincent Éthier | Préposé à l'entretien | 12,00 \$ |
| Mathieu Campbell | Préposé à l'entretien | 11,50 \$ |
| Xavier Ivanoff | Préposé à l'entretien | 11,00 \$ |
| LIEU : PARC OZIAS-LEDUC | | |
| Audrey Potvin | Responsable des préposés | 16,00 \$ |
| Frédéric Michaud | Préposé à l'entretien | 11,50 \$ |
| Catherine Michaud | Préposé à l'entretien | 12,00 \$ |
| Catherine Richard-Boucher | Préposé à l'entretien | 11,50 \$ |
| Iwan Lavallée | Préposé à l'entretien | 11,00 \$ |
| Mathieu Cordeau | Préposé à l'entretien | 11,00 \$ |
| Mégane Potvin | Préposé à l'entretien | 11,00 \$ |

**RÉSOLUTION
2011-01-011**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR BERNARD JACQUET À TITRE DE SURVEILLANT-
CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics dans sa note de service adressée au directeur général adjoint;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE monsieur Bernard Jacquet soit embauché au poste de surveillant-concierge du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine à compter

du 11 janvier 2011 à un taux horaire de 17,15 \$ et aux conditions d'emploi des employés cols bleus de la Ville.

**RÉSOLUTION
2011-01-012**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 DÉCEMBRE 2010 AU 13
JANVIER 2011**

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 17 décembre 2010 au 13 janvier 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 13 janvier 2011

Fonds d'administration

| | |
|---|------------------------|
| Liste au 13 janvier 2011 | 1 090 420,87 \$ |
| Chèques n ^{os} 6663 à 6682 | 31 296,44 \$ |
| Déboursés par retraits bancaires | <u>165 226,48 \$</u> |
| TOTAL DES DÉBOURSÉS : | 1 286 943,79 \$ |

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2011-01-01

Monsieur Daniel Desnoyers, trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2011-01-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2011-01-013**

**DEMANDE DE CONSTITUTION D'UN COMITÉ TECHNIQUE À LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT les problématiques techniques affectant notre réseau d'égout sanitaire vécus particulièrement depuis la dernière année;

CONSIDÉRANT les coûts importants que la Ville d'Otterburn Park doit affecter de façon récurrente à l'assainissement des eaux et de l'augmentation régulière de ces coûts;

CONSIDÉRANT la complexité technique du fonctionnement du réseau sanitaire et du suivi qui doit être apporté régulièrement à son fonctionnement, à la planification et à la coordination nécessaire des interventions à réaliser sur le réseau;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park désire la constitution d'un comité technique à la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu afin d'assurer la cohérence technique et le suivi des décisions prises par cette dernière;

CONSIDÉRANT que ce comité pourrait être formé de tous les directeurs des travaux publics ou des services techniques des Villes membres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal demande à la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu de former un comité technique avec tous les directeurs des travaux publics ou des services techniques des Villes membres afin d'assurer la cohérence et le suivi des décisions prises par cette régie.

**RÉSOLUTION
2011-01-014**

ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LES VILLES DE MONT-SAINT-HILAIRE ET D'OTTERBURN PARK - SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-HILAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité régie par elle, peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement en tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park et la Ville de Mont-Saint-Hilaire conviennent de conclure une nouvelle entente intermunicipale afin de rendre accessible aux citoyens d'Otterburn Park les services de la bibliothèque municipale de Mont-Saint-Hilaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ville d'Otterburn Park en vue de rendre accessible aux citoyens d'Otterburn Park les services de la bibliothèque municipale de Mont-Saint-Hilaire;

D'APPROUVER à cette fin, une entente identique à celle échuë à la fin de l'année 2010 mais ayant un terme de deux ans et conforme aux clauses et conditions du protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente - Bibliothèque municipale Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire », tel que préparé par les Villes de Mont-St-Hilaire et d'Otterburn Park;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h29 à 20h44 :

Madame Louise Casavant du 339, rue Eleanor
Considère que l'aspect environnemental est ignoré à Otterburn Park. Plus rien n'est fait lors du Jour de la Terre, il n'y pas plus de dons d'arbres et de vivaces ou de nettoyage des berges. Elle demande également si un nouveau site de compostage sera implanté à Otterburn Park puisque celui du Muséobus n'existe plus. Elle serait intéressée à s'impliquer.

Monsieur Marc Parent du 281, rue Helen
Demande ce qui s'est passé avec la subvention pour la réhabilitation des berges.

Monsieur Derek Fontaine du 410, rue Bousquet
Considère que le sport est important et souhaiterait qu'il y ait de vraies infrastructures sportives dans la ville et la mise sur pied d'un comité à cet effet.

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
Il considère que c'est au conseil municipal de mener le dossier des Quatre Terres et non pas aux fonctionnaires municipaux. Se demande si la population devrait avoir peur du résultat et si elle sera informée de l'évolution de ce dossier. Demande si monsieur le maire Martin se tient informé dudit dossier.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2011-01-015**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h45.